commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N°2024 - 160

ARRETÉ PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE AUX TRAVAUX
2024 - 7

Le Maire de la commune d'Illiers-Combray,

Vu la délibération No 2018-96 instituant le dispositif d'aides aux travaux,
Vu la demande de subvention d'aide aux travaux déposée par Madame BARON Stéphanie en date du 05/06/2023,
Vu l'arrêté de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11 07 2023 ,
Vu l'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable en date du 04 08 2023,
Vu la délibération N° 2024-031 du 13/06/2024

ARRÊTE

Article 1 – Il est alloué à Madame BARON Stéphanie, une subvention d'un montant de 380 euros TTC pour les travaux réalisés à l'adresse suivante, 18 rue Ronsard– 28120 Illiers-Combray.

Article 2 – Cette subvention ne sera versée que si les travaux sont réellement réalisés selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 3 – Afin que le paiement de cette subvention intervienne, le demandeur devra adresser à la Mairie :
- La déclaration d'achèvement des travaux
- La facture des travaux avec les mentions QUALIBAT et "facture acquittée"
- L'attestation de la labellisation RGE du prestataire si les travaux incluent des fenêtres, porte-fenêtre et/ou porte
- Les photos des travaux terminés

Article 4 – Le montant versé de la subvention s'appliquera au montant des dépenses réelles et ne pourra pas dépasser le montant prévisionnel déterminé à l'article 1.
Elle est valable 3 ans à compter du 04 08 2023.

Article 5 – Madame la Responsable des Services, Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté au demandeur

Fait à Illiers-Combray, le 26 Juin 2024

Marie-Claude FRANCOIS
Adjointe au Maire

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240626-AR-2024-160-AR
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024